

# Des pratiques louches pour les inscriptions

■ Des écoles secondaires chercheraient à récupérer des élèves en créant des classes de 2<sup>e</sup> année.

**L**a Libre" l'évoquait jeudi: une pratique interpellante liée aux inscriptions en 1<sup>re</sup> secondaire dans la région bruxelloise a été signalée. Des informations complémentaires nous sont, depuis, parvenues.

L'affaire concerne une plainte déposée par le pouvoir organisateur de la Ville de Bruxelles auprès des services d'inspection. Elle concerne cinq demandes de désinscription d'élèves venant de terminer leur première année de secondaire à l'athénée Emile Bockstael. "Le directeur nous a signalé que les parents de cinq élèves sont venus le voir séparément et lui ont tenu le même discours. Ils demandaient à ce que leurs enfants puissent s'inscrire soit au Collège Saint-Pierre de Jette soit au Collège du Sacré-Cœur de Jette. Ils lui ont dit avoir été contactés par téléphone par l'un des deux directeurs de Jette qui leur ont expliqué qu'ils créaient une classe de 2<sup>e</sup> année, pouvant accueillir ces élèves déçus", raconte Jean-Louis Henquez, inspecteur à la Ville de Bruxelles. Les deux écoles jettoises étaient en effet le premier choix des parents pour l'année scolaire 2014-2015. Vu les longues listes d'attente, ces derniers avaient cependant dû inscrire leurs enfants à Emile Bockstael.

**Des conditions strictes pour changer d'école**

Un changement d'établissement entre les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années n'est autorisé qu'à certaines conditions: déménagement, exclusion définitive ou encore une situation de difficultés psychologique ou pédagogique. "Puisque ces critères n'étaient pas rencontrés, le directeur de l'athénée a refusé", poursuit l'inspecteur.

Les parents ont alors déposé un recours et présenté des justificatifs bien différents de leur première version. "Certains ont avancé un certificat médical attestant de problèmes psychologiques, d'autres des raisons pédagogiques. Je ne dis pas que c'est bidon mais le premier élève ne s'était jamais plaint de problèmes et le deuxième a une moyenne de 81% à l'école", avance Jean-Louis Henquez. Comme ces raisons correspondent à celles prévues par décret, l'administration n'a d'autre choix que d'accepter le transfert des élèves vers Jette.

**Un des deux directeurs de Jette nie**

Le directeur du Collège Saint-Pierre de Jette nie avoir contacté les parents de ces élèves afin de les récupérer. "Je n'ai pas le temps de faire ça et je ne cours pas après les élèves (il en a chaque année des centaines sur liste d'attente, Ndlr). Ce sont plutôt les parents en liste d'attente qui m'appellent par dizaines pour inscrire leurs enfants", indique Thierry Vanderijst.

Du côté de l'inspection, on souligne que "ce que font ces directeurs est malhonnête mais pas répréhensible. Ils contournent le décret". Et on signale que ce n'est pas la première fois qu'on rencontre de telles pratiques. Des cas similaires ont été identifiés depuis trois ans.

**Isabelle Lemaire**